

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.